



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion à l'Institut de l'économie circulaire

Séance du 19 mai 2016

Convocation du 13 mai 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Florence Presson,
Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Sakina Bohu,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,
M. Benjamin Lanier par Mme Sophie Ganne-Moison,
Mme Dominique Daugeras à M. Jean-Jacques Campan

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothée Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 mai 2016

OBJET : Adhésion à l'Institut de l'économie circulaire

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Institut de l'économie circulaire en date du 10 février 2014,

Considérant les modalités d'adhésion à l'Institut de l'économie circulaire,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'adhésion à l'Institut de l'économie circulaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à l'Institut de l'économie circulaire dont le siège social est situé 13 bis avenue de la Motte-Piquet PARIS 75007.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

DESIGNE Mme Florence Presson représentante au sein du conseil municipal pour siéger au sein de l'Institut de l'économie circulaire.

PRECISE que le montant de la cotisation annuelle, pour l'année 2016, est fixé à 500 € dont 250 € de droit d'entrée et sera imputé sur les crédits des exercices correspondants.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

